



## COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

### ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°31-2024

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 29 mai 2024 par l'entreprise ATU – SAUR France CSP, laquelle souhaite effectuer des travaux de branchement AEP suite à une fuite sur la rue des Genettes à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, voie intercommunale.

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus à partir du jeudi 30 mai 2024 pour une durée de (2 jours),

**CONSIDERANT** que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

#### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Réglementation temporaire de la circulation : située rue des Genettes pour tous les véhicules :

- Interdiction de dépasser
- Vitesse limitée à 30 km/h

**ARTICLE 2 :** Cette réglementation s'appliquera le jeudi 30 mai 2024 au vendredi 31 mai 2024.

**ARTICLE 3 :** Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux. L'entreprise chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : Entreprise ATU – SAUR France CSP, 21 rue Anita Conti 58000 Vannes, nom du responsable : Madame FRANZONI Fanny tél : 06 62 60 30 98

**ARTICLE 4 :** Voie de recours : Tout recourt contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 5 :** Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à ATU – SAUR France CSP, 21 rue Anita Conti 58000 Vannes, gendarmerie de St Bonnet le Château, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Le 30 mai 2024

Le Maire, Frédéric MILLET

Le présent arrêté a été  
mis en ligne le : 30/05/2024

Le Maire,  
Frédéric MILLET



